

pêches seront-elles représentées dans le nouveau ministère, à quel titre, à quel niveau, et avec quelle autorité par rapport à lui-même? J'accepterai votre rappel à l'ordre, monsieur le président, et je ne parlerai pas de renseignements, même si je crois que c'est également pertinent. Avant que nous votions sur l'amendement, je crois que le ministre devrait répondre.

L'hon. M. Davis: Oui, monsieur le président, pourvu que ce soit la dernière déclaration avant le vote sur ce point. En ce qui concerne l'organisation du ministère des Pêches et des Forêts, nous avons en ce moment un sous-ministre, ainsi qu'un sous-ministre adjoint des Pêches et un sous-ministre adjoint des Forêts, structure que nous conserverons dans le nouveau ministère. Nous aurons un sous-ministre adjoint des Pêches et un sous-ministre adjoint des Forêts, de sorte que sur le plan de l'organisation, il n'y a pas de différence.

Le véritable problème de l'industrie de la pêche, au cours des années, était en somme celui du milieu, de la pollution, des barrages hydro-électriques, des résidus de l'industrie, des déchets des centres de population, des égouts des villes, et ainsi de suite. Si nous réglons les problèmes du milieu, nous aurons résolu la moitié des problèmes des pêches. Si nous pouvons rendre les pêches océaniques rentables, ce qui, je le répète, dépend du milieu, nous aurons parcouru les trois quarts du chemin vers la solution des problèmes des pêches dans notre pays. Au fond, il faut remédier plus efficacement aux problèmes des pêches, en nous occupant du milieu de la pêche, par l'intermédiaire de ce nouveau ministère de l'Environnement.

M. le président: Le comité est-il prêt à se prononcer?

Des voix: Le vote!

• (9.30 p.m.)

M. le président: Le vote porte sur l'amendement.

(L'amendement de M. Crouse est rejeté par 51 voix contre 29.)

M. le président: Je déclare l'amendement rejeté.

(L'article est adopté.)

Sur l'article 5—*Fonctions du Ministre.*

M. Howe: Monsieur le président, j'ai profité du débat sur l'article 3 hier pour poser quelques questions au sujet des problèmes que posent les eaux en Ontario. L'article 5 détermine et énonce les différentes fonctions du ministre et les différents domaines de sa compétence. Je ne peux oublier les problèmes de l'Ontario, celui des Grands lacs, le lac Érié en particulier étant l'un des plus importants. Le ministre nous dirait-il si des accords sont intervenus récemment entre la Commission mixte internationale, le gouvernement des États-Unis ou le gouvernement canadien en vue de l'établissement d'un calendrier pour l'assainissement du lac Érié. A-t-on fixé quelque date-objectif à cette fin? Le problème est énorme. Trente mille tonnes de phosphate sont déversées dans ce lac chaque année. Quand on songe qu'une livre et demie de phosphate enrichit 10,000 gallons d'eau, on peut imaginer

[M. Forrestall.]

l'effet que peuvent produire les 30,000 tonnes déversées dans le lac Érié chaque année. Quiconque a visité la région doit se rendre compte qu'il faut faire quelque chose. Je sais que le gouvernement fédéral vient en aide aux provinces, par l'entremise de la SCHL, pour régler les problèmes d'égouts.

Je suis heureux de voir le ministre chargé du logement ici ce soir, car j'ai une question à lui poser au sujet de ce problème des eaux et des déchets. Je crois savoir que les crédits attribués aux gouvernements provinciaux ont été épuisés. Je veux parler de la somme qu'il était possible d'obtenir de la SCHL pour aider la province de l'Ontario à résoudre ses problèmes d'égout. Sauf erreur, tout l'argent disponible a été utilisé. Est-ce exact?

L'hon. M. Andras: Monsieur le président, le fonds de traitement des eaux d'égout pour 1970 a été affecté au début de l'année. Comme la plupart de nos crédits, hélas! ils ne suffisent pas à répondre à toutes les demandes ou à tous les besoins. Ce fonds avait été augmenté en 1970 et il était passé de 50 à 75 millions de dollars. Tous ces fonds ont été engagés et sont épuisés depuis quelques mois. D'autres demandes arrivent pour 1971. Le budget de la SCHL sera annoncé d'ici peu. Nous correspondrons avec toutes les provinces, dont l'Ontario, en ce qui concerne la part qui leur revient de ce fonds de traitement des eaux d'égout ainsi que d'autres questions. Pour le moment, je ne peux révéler à combien s'élève cette part car j'attends l'autorisation définitive. Je pense qu'il faut patienter encore quelques semaines.

M. Howe: Monsieur le président, sauf erreur, le ministre ontarien chargé de l'Environnement a écrit au ministre. Il se plaint de ne pas avoir reçu de réponse. En novembre, il a adressé une lettre au ministre à ce sujet et s'inquiète de ce que celui-ci ne lui a pas répondu. Je suppose que le ministre décidera, avant de répondre, combien il pourra accorder à la province. Est-ce exact?

L'hon. M. Andras: Monsieur le président, je ne puis me rappeler au pied levé la lettre dont le député a parlé. Je serais désolé si elle nous était parvenue et que nous n'en avions pas accusé réception. C'est sans doute le cas. Je vais vérifier tout de suite. J'en reviens à la question principale. Le fait est que le budget de 1971 fait l'objet d'une étude en ce moment et le mode de financement sera communiqué aux provinces très prochainement et à la Chambre en même temps, bien entendu.

M. Howe: Monsieur le président, y aura-t-il en 1971 une augmentation sur 1970?

L'hon. M. Andras: Monsieur le président, l'espoir renaît sans cesse dans le cœur humain. J'espère qu'il en sera ainsi. Cependant, en attendant que mon budget soit prêt à être annoncé à la Chambre, il ne me serait probablement pas possible de fournir le genre de détails que recherche le député.

M. Howe: Monsieur le président, puis-je poser une question au ministre des Pêches et des Forêts qui, nous laisse-t-on entendre, sera chargé des programmes ayant trait à l'environnement. Pourrait-il dire s'il y a eu des accords ou des entretiens avec les autorités fédérales des